

**Tableau de bord synthétique de suivi d'activités (31/12/2020)**

Mesures	Indicateurs à venir	Jalons au 31 décembre
<b>Écologie</b>		
<p>1. <a href="#">Rénovation énergétique des logements privés (Ma Prime rénov)</a></p>	<p>* Nombre de ménages bénéficiaires * montant moyen des travaux</p>	<p><b>Depuis l'annonce du plan de relance la rénovation thermique des logements fait l'objet d'un intérêt croissant.</b></p> <p>Le nombre de demandes d'aides mensuel au titre du dispositif Ma Prime Rénov a doublé depuis le début de l'année 2020 et un total de 192 569 dossiers ont été déposés en 2020, dont ont été 141 145 validés au 31 décembre pour un montant total de travaux qui s'élève à 1,560 Mds.</p> <p>Les critères d'éligibilité ont été élargis à tous les propriétaires occupants et bailleurs et aux copropriétés pour les rénovations pour les travaux (devis faisant foi) postérieurs au 1<sup>er</sup> octobre. Les demandes d'aides pour les travaux nouvellement éligibles peuvent être déposées sur le site de Ma Prime Rénov à partir de mi-janvier 2021 (juillet 2021 pour les propriétaires bailleurs). Le site Simulaides qui permet de vérifier son éligibilité et le montant de ses droits est d'ores et déjà fonctionnel.</p>
<p>2. <a href="#">Rénovation thermiques des bâtiments publics</a></p>	<p>* Nombre de bâtiments Etat dont le marché de rénovation est notifié * Nombre de bâtiments collectivités territoriales dont le marché de rénovation est notifié</p>	<p>* <b>Bâtiments de l'État</b> : les appels à projets ont donné lieu à un niveau historique de réponses. Sur 6 682 candidatures déposées (8,4 milliards d'euros), 4 214 projets ont été retenus le 14 décembre dernier en CNIP Stratégique en présence du Premier Ministre, pour une enveloppe financière de 2,7 Md€. Parmi ceux-ci, plus de 4 100 opérations immobilières, d'un montant inférieur à 5 M€, soutiendront l'emploi pour les artisans, TPE et PME, en irrigant parfaitement le territoire, et plus de 1 000 projets, d'un montant global de 1,3 Mds €, permettront de financer les universités, écoles d'enseignements supérieurs et logements étudiants. Ces projets devront être achevés fin 2023. Tous ces projets peuvent être identifiés visuellement sur <a href="http://www.cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr">www.cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr</a>.</p> <p>* <b>Bâtiments des collectivités locales</b> : une circulaire détaillant les critères de sélection des projets de rénovation des bâtiments publics des collectivités locales, notamment scolaires,</p>

		a été envoyée mi-novembre aux préfets de régions et de départements. Les projets seront retenus en fonction de leurs gains énergétiques et de la capacité des porteurs de projets à les mettre rapidement en œuvre. Tous les marchés devront être notifiés avant la fin de l'année 2021.
<a href="#">3. Décarbonation de l'industrie</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre d'entreprises ayant reçu l'aide</li> <li>* montant moyen de l'investissement total ainsi déclenché</li> </ul>	<p>La décarbonation de l'industrie est un sujet majeur et le plan de relance y consacre 1,2 Md€ sur 2020-2022. Pour répondre à la pluralité des configurations, trois dispositifs ont été mis en place.</p> <p><b>Soutien à des projets d'efficacité énergétique de grande ampleur :</b> Une première vague de 16 lauréats a été annoncée en décembre 2020. Les projets soutenus représentent un investissement total de 291 M€. Une deuxième vague de lauréats sera annoncée en début d'année et un nouvel appel à projets sera lancé au cours du premier trimestre 2021.</p> <p><b>Soutien à la chaleur bas carbone :</b> Un appel à projet a été lancé par l'Ademe. 54 dossiers ont été reçus à ce stade et sont en cours d'instruction. Les premiers lauréats seront annoncés en janvier.</p> <p><b>Projets de moindre taille :</b> un « guichet » permettant d'obtenir rapidement une aide financière pour des projets d'investissements de moindre ampleur en faveur de l'efficacité énergétique a été ouvert le 10 novembre 2020. Les premiers dossiers déposés recevront une aide dans les prochaines semaines.</p>
<a href="#">4. Véhicules propres</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de points de recharge financés</li> <li>* Nombre de bonus et de prime à la conversion versés</li> <li>* nb de véhicules propres acquis par l'Etat</li> </ul>	<p>Le plan de relance accélère le verdissement du parc automobile: depuis le mois de juin, les immatriculations de véhicules électriques des particuliers ont été multipliées par près de trois par rapport à la même période en 2019 et les immatriculations de véhicules hybrides rechargeables par plus de cinq. <b>La part de marché des véhicules électriques représente désormais 11% des ventes de véhicules neufs en décembre 2020, contre 2% à la même époque en 2019.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Bonus :</b> Ce dispositif connaît un succès croissant : 103 477 bonus attribués en 2020, dont 71 110 depuis le démarrage du plan de relance à l'été.</li> <li>* <b>Prime à la conversion :</b> 167 000 primes attribuées en 2020, dont 140 000 depuis le démarrage du plan de relance à l'été.</li> <li>* <b>Parc de l'État :</b> près de 1300 véhicules électriques ont déjà été commandés (la plupart seront livrés en 2020) ainsi que des bornes de recharge pour ces véhicules.</li> <li>* <b>Les points de recharge</b> à financer sont ultra rapide sur les principaux axes (autoroutes).</li> </ul>

Compétitivité		
<p><a href="#">5. Mise à niveau numérique des TPE/PME/ETI</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre entreprises bénéficiaires (dossier validé)</li> <li>* montant total des investissements ainsi déclenchés</li> </ul>	<p><b>* Industrie du futur</b> : le guichet d'aide aux investissements de transformation vers l'industrie du futur des TPE, PME et ETI, maintenant fermé, a reçu 7 300 dossiers. Sur la base des dossiers enregistrés, 95% des dossiers déposés l'ont été par des PME.</p> <p><b>* Numérisation des entreprises (« France Num »)</b> : 2 156 entreprises ont bénéficié de diagnostics numériques en décembre 2020. Le dispositif va progressivement monter en charge notamment via un appel à projets lancé par BPI France. Par rapport au budget initialement prévu, 60 M€ complémentaires ont été réservés pour les commerces obligés de fermer lors du reconfinement de novembre afin d'accélérer leur recours aux solutions numériques. La demande d'aide (chèque de 500 €) pourra s'effectuer à partir de fin janvier.</p>
<p><a href="#">6. Aides aux projets industriels (modernisation et relocalisation)<sup>1</sup></a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre d'entreprises (cumul de mesures)</li> <li>* Montant total des investissements totaux ainsi déclenchés</li> <li>* Part des PME</li> </ul>	<p>Les aides aux projets industriels ont été regroupées sous un unique cahier des charges et un portail d'orientation simplifié, réunissant ainsi les appels à projets de soutien aux secteurs automobile et aéronautique, aux projets de relocalisation des secteurs critiques et de développement des territoires d'industrie, ouverts depuis la fin de l'été 2020. Échu le 17 novembre et reconduit dès le 19 novembre jusqu'au 1er juin 2021, cet appel à projet a reçu au total <b>4 183 dossiers complets. Environ 70 % des projets sont portés par des PME.</b> 815 projets ont déjà fait l'objet d'une décision positive, avec plus de 90 % de PME et ETI parmi les lauréats. France Relance accompagne ainsi 3,36 Md€ d'investissement avec 710 M€ d'aides de l'État.</p> <p><u>En détails :</u></p> <p><b>Soutien aux projets dans les territoires :</b> Sur plus de 2 000 dossiers complets déposés, 330 entreprises sont lauréates de l'appel à projet dont 323 PME/ETI, pour un montant total de 185 M€ de subventions (sur une enveloppe totale de 400 M€ d'autorisations d'engagement au titre du plan de relance), qui ont soutenu des investissements industriels d'un montant total de 1,78 Md€.</p> <p><b>Relocalisations dans les secteurs critiques :</b> Sur près de 850 dossiers complets déposés, 55 entreprises sont déjà lauréates de l'appel à projet, pour un montant total de 141 M€ de subventions (sur une enveloppe totale de 600 M€ d'autorisations d'engagement au titre du plan de relance), qui ont soutenu des investissements industriels d'un montant total de 640 M€.</p> <p><b>Soutien à la modernisation des PME de l'aéronautique et de l'automobile (volet « écologie » contrairement aux autres mesures ci-dessus) :</b> Sur plus de 1 200 dossiers complets déposés, 430 dossiers ont fait l'objet d'une décision</p>

<sup>1</sup> Cette ligne recouvre : la modernisation des filières automobiles et aéronautiques, les soutiens aux projets dans les territoires d'industrie, et les projets de relocalisation dans les secteurs critiques.

		positive, représentant 384 M€ d'aides (sur une enveloppe totale de 900 M€ d'autorisations d'engagement au titre du plan de relance) venant soutenir des investissements d'un montant global de 939 M€.
<a href="#">7. Financement des entreprises</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Montant total de l'apport ainsi déclenché</li> <li>* Nombre de TPE/PME/ETI financées</li> </ul>	<p><b>Le plan de relance comprend 3 mesures permettant de renforcer les besoins en fonds propres des entreprises.</b></p> <p><b>* Flécher l'épargne vers les entreprises françaises</b> Un « label relance » destiné à orienter l'épargne vers les fonds propres des PME et des ETI a été lancé le 19 octobre 2020. Au 12 janvier 2021, 123 fonds avaient obtenu le label Relance. Une garantie de l'Etat opérée par Bpifrance pour les investisseurs en fonds propres et quasi fonds propres sera disponible à partir de juillet 2021, permettant de garantir jusqu'à 1 milliard d'euros d'investissement, en plus d'un renforcement des garanties de financement à long terme de Bpifrance effectif à partir de janvier 2021.</p> <p><b>* Permettre l'octroi de 20 Md€ de quasi fonds propres pour conforter le bilan des entreprises françaises</b> Un dispositif de prêts participatifs visant à générer 20 milliards d'euros de quasi-fonds propres sera finalisé courant janvier et devrait permettre d'apporter des financements aux PME et ETI à compter du mois de mars.</p> <p><b>* Accompagner l'investissement des Régions</b> Une dotation de 250 M€ sera apportée par l'Etat début 2021 à des fonds d'investissement gérés par les Régions pour réaliser des investissements dans les entreprises locales.</p>
<a href="#">8. Soutien à l'export</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre d'entreprises soutenues</li> <li>* Part de TPE/PME/ETI</li> </ul>	<p>Le dispositif de « <b>chèque export</b> », qui permet de couvrir une partie des dépenses de préparation et de prospection commerciales à l'étranger d'entreprises françaises, est opérationnel depuis le 1er octobre 2020. La promotion de ce dispositif auprès des entreprises se poursuit : d'ores et déjà 1 237 entreprises en bénéficient.</p> <p>L'aide aux entreprises qui embauchent des <b>Volontaires internationaux en entreprises (VIE)</b>, pour les aider dans leur activité à l'étranger, a démarré le 1er décembre (15 M€ pour le démarrage de missions sur 13 mois) et bénéficie à fin décembre à 69 entreprises.</p> <p>Le renforcement du dispositif d'<b>assurance prospection</b> dans le cadre du plan de relance a déjà permis de soutenir 250 TPE/PME/ETI. "</p>
<a href="#">9. Patrimoine</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de bâtiments Etat</li> <li>* Nombre de bâtiments des collectivités territoriales et montant total investi</li> </ul>	<p><b>Cathédrale (80M€)</b> : les sites et opérations de travaux sont identifiés, les études préalables réalisées. La notification aux préfets/directeurs régionaux des affaires culturelles des programmations région par région a été effectuée en novembre. 46 cathédrales bénéficieront ainsi d'opérations de restauration.</p>

		<p><b>Centre des monuments nationaux (40M€)</b> La liste des sites retenus a été publiée en novembre et comporte 13 monuments auxquels s'ajoute la restauration du château de Villers-Cotterets.</p> <p><b>Monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés (40M€)</b> Les monuments et opérations de travaux sont identifiés. La notification aux préfets/directeurs régionaux des affaires culturelles des programmations région par région a été faite en novembre. La part des monuments des collectivités territoriales au nombre de 36 est de l'ordre de 72% des projets (et de 30 millions de subventions au titre des monuments historiques).</p>
--	--	--

<b>Cohésion</b>		
<b>10. Contrats aidés pour les jeunes</b>	Entrées totales en CIE jeunes et PEC jeunes, nouvelles places pour les jeunes en IAE	<p>Contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand : 1 500 contrats signés, objectif total de 60 000 d'ici fin 2021.</p> <p>Parcours emploi compétences jeunes (PEC jeunes) dans le secteur non marchand : 17 000 pour une cible de 20 000 en 2020 et 80 000 en 2021.</p> <p>Insertion par l'activité économique (IAE) pour les jeunes : 33 000 places sont déjà créées par rapport à un objectif de 35 000.</p>
<b>11. <a href="#">Parcours qualifiants</a></b>	Parcours qualifiants du PIC (Plan d'investissement dans les compétences) pour les jeunes	Le gouvernement souhaite créer 100 000 places supplémentaires dans les formations qualifiantes (notamment dans les métiers d'avenir) proposées par les régions. Le rythme retenu dans le cadre des discussions avec les régions est de 60 000 en 2021 et 40 000 en 2022.
<b>12. <a href="#">Apprentissage jeunes</a></b>	Nombre de contrats d'apprentissage	485 000 contrats d'apprentissages ont été signés depuis le début 2020. Le niveau de 2019, qui avait été une très bonne année pour l'apprentissage (353 000 contrats signés en 2019, en hausse de 16% par rapport à 2018), est encore dépassé ce qui témoigne d'une dynamique forte. 131 000 contrats ont bénéficié de l'aide exceptionnelle.
<b>13. <a href="#">Embauche jeunes</a></b>	Nombre de primes versées pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans	<p>Les employeurs embauchant un jeune de moins de 26 ans, sur des contrats d'au moins trois mois peuvent bénéficier d'une prime à l'embauche.</p> <p>223 000 demandes ont été reçues par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).</p> <p>Au total, plus d'un million de jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés entre août et décembre sur des contrats d'au moins trois mois, soit une stabilité depuis 2019.</p>
<b>14. <a href="#">Soutien aux commerces</a></b>	Nombre de locaux concernés	Le gouvernement soutient, à travers la Banque des territoires, des foncières qui interviennent partout sur le territoire national (notamment, mais pas seulement, dans les cœurs de ville). Ces foncières ont notamment pour mission de racheter des locaux commerciaux vacants ou des locaux susceptibles d'être proposés à des commerces. L'objectif est d'accompagner une centaine de foncières et d'accueillir 6000 commerces nouveaux.